

Communiqué de presse - 25 Août 2020, Bobigny

Le Département de la Seine-Saint-Denis équipe les 88 000 collégien.ne.s du territoire en masques lavables

Le Département de la Seine-Saint-Denis dotera gratuitement tou.te.s les collégien.ne.s du territoire de 4 masques lavables à compter du 1er septembre, jour de la rentrée scolaire.

Après l'annonce du port du masque obligatoire dans les collèges à la rentrée scolaire 2020 par le Ministère de l'Education Nationale, le Département a pris la décision de fournir des masques lavables aux collégien.ne.s de Seine-Saint-Denis compte tenu du coût que cela peut engendrer pour les familles.

Les élèves de collèges publics et privés, soit 88 000 collégien.ne.s, recevront à la rentrée scolaire 4 masques lavables. Une opération qui pourrait être renouvelée selon l'évolution de la situation épidémique. Un coût total pour la collectivité estimé à 500 000 euros.

Les établissements se chargeront de la distribution après avoir préalablement reçu de la part du Département, le nombre de masques correspondant au nombre d'élèves étudiant dans l'établissement.

« La décision de rendre le port du masque obligatoire dans les établissements est une question de santé publique certes, mais elle ne peut pas se faire en alourdissant le coût de la rentrée scolaire pour les familles. C'est pourquoi le Département équipera en masques lavables les 88 000 collégien.ne.s de Seine-Saint-Denis pour assurer l'égalité d'accès aux masques. Mais les collectivités ne peuvent palier les manquements de l'Etat. Il est plus qu'urgent que celui-ci prenne désormais en charge le coût des masques qui doivent devenir gratuits. »

Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Contact Presse

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Caroline Gomez – cgomez@seinesaintdenis.fr – 06 11 79 26 74